

# Paiement Supplémentaire du Fonds Hardship

## Questions et réponses fréquentes

- Qui est éligible à recevoir ce paiement?
  - Toute personne qui est en vie et qui **a été approuvée de recevoir un paiement du Fonds Hardship** et qui ne perçoit pas de rente d'indemnisation pour la persécution pendant l'Holocauste.
- Dois-je déposer un formulaire de demande afin de recevoir ce paiement?
  - Oui, vous devez soumettre un formulaire de demande pour être admissible à ce paiement. La Claims Conference enverra par courrier postal des formulaires de demande personnalisés et pré-remplis aux survivants potentiellement éligibles.
- Quel est le montant du versement?
  - Le fonds versera aux requérants éligibles deux paiements supplémentaires de €1,200 chacun, pour un montant total de €2,400. Ce sera versé en deux tranches, la première à la fin de l'année 2020 ou au début de l'année 2021, la deuxième en 2022.
- Que faut-il faire si j'ai changé d'adresse depuis que j'ai été en contact avec vous la dernière fois?
  - Nous n'acceptons que les avis de changement d'adresse envoyés **par courrier postal**. Veuillez nous faire parvenir par la poste une lettre **signée**, comportant votre ancienne ainsi que votre nouvelle adresse (clairement marquées), votre numéro d'enregistrement au Fonds Hardship (si connu), et en pièce-jointe une **copie d'une pièce d'identité actuelle, délivrée par le gouvernement**. Veuillez envoyer ces informations par courrier postal au bureau de la Claims Conference le plus près de chez vous.
- Si je suis un représentant légal, puis-je soumettre un changement d'adresse au nom d'un requérant?
  - Oui, vous devez nous envoyer les documents suivants par courrier postal:
    - La photocopie d'une procuration ou de tout autre document attestant de la tutelle légale
    - La photocopie de la pièce d'identité du représentant légal, délivrée par le gouvernement
    - Le Formulaire Médecin dûment rempli ([www.claimscon.org/doctor](http://www.claimscon.org/doctor))
    - La copie de la pièce d'identité du requérant, délivrée par le gouvernement

- Ma demande doit-elle être certifiée?
  - Votre formulaire de demande indiquera explicitement s'il est nécessaire de le faire certifier ou si nous avons besoin de documents supplémentaires (tels qu'une photocopie de votre pièce d'identité délivrée par le gouvernement et votre certificat de vie). Si vous avez des questions au sujet de votre demande spécifique après l'avoir reçue, veuillez nous contacter à:
    - Par Téléphone:**
      - +1-646-536-9100 (Etats-Unis)
      - +972-(3)-519-4400 (Tel Aviv pour appels internationaux)
      - 03-624-1056 (Tel Aviv pour appels domestiques en Israel)
      - +49 69 970 7010 (Francfort)
    - Par Email:**
      - [info@claimscon.org](mailto:info@claimscon.org) (Etats-Unis)
      - [infodesk@claimscon.org](mailto:infodesk@claimscon.org) (Tel Aviv)
      - [A2-HF-CEEF2@claimscon.org](mailto:A2-HF-CEEF2@claimscon.org) (Francfort)
- Si je suis l'enfant ou le/la conjoint/e d'un bénéficiaire du Fonds Hardship, puis-je percevoir ce paiement supplémentaire?
  - Non, le Paiement Supplémentaire ne peut être versé qu'aux survivants éligibles.
- Y a-t-il une date butoir pour déposer une demande?
  - La date butoir pour présenter une demande est le **31 Décembre 2022**.
- Le Paiement Supplémentaire peut-il être effectué par chèques bancaires?
  - Non, nous ne sommes pas en mesure d'envoyer des chèques, il vous faut un compte en banque ouvert à votre nom.
- Avez-vous besoin de mes données bancaires?
  - Oui, le paiement sera versé à votre compte bancaire. Veuillez remplir les coordonnées bancaires dans le formulaire de demande personnalisé.
- Dois-je compléter un Certificat de Vie pour obtenir le Paiement Supplémentaire du Fonds Hardship?
  - Il n'est pas nécessaire de compléter un Certificat de Vie, mais vous devez être en vie à la date du 1er Décembre 2020 ou au moment que vous déposez votre demande de Paiement Supplémentaire du Fonds Hardship (la plus récente des deux) pour percevoir le versement.
- Que dois-je faire si j'ai reçu un paiement unique en provenance du BEG? Puis-je tout de même recevoir ce paiement supplémentaire?
  - A l'heure actuelle, les bénéficiaires d'un paiement unique en provenance du BEG ne sont pas admissibles au Paiement Supplémentaire du Fonds Hardship.